

Compte rendu de la réunion des Référents de proximité  
Etablissement Siège – 16 03 2026

Liste des Référents de proximité présents :

Connecté(e) via Teams\*

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement  
Responsable Relations sociales

**1. Point opérationnel du Chef d'Etablissement :**

**Fenêtre Greenwich :** La fenêtre située sur la passerelle est brisée au niveau du bâtiment C. Les dégâts sont limités à la face extérieure du vitrage donc pas d'incidences sur l'intérieur du bâtiment. Afin de prévenir tout risque de chute de fragments sur la voie publique, une intervention immédiate a été réalisée en coordination avec la police municipale et les services de la Ville. Le vitrage extérieur endommagé a été retiré à titre préventif. La fenêtre sera remplacée prochainement. Pas d'incidences à l'intérieur bâtiment et aucun danger sur la partie structurelle du bâtiment. Aucune enquête n'est en cours, notamment sur le plan structurel. La situation est maîtrisée et ne présente pas de risque pour les équipes.

**2. Point sur les effectifs de l'Etablissement Siège**

Effectifs

La Responsable Relations sociales communique les dernières données relatives aux effectifs :

|       | 28/02/2026 | 28/02/2026 | 28/02/2026 | 28/02/2026 |             |
|-------|------------|------------|------------|------------|-------------|
|       | CDD        | CDD        | CDI        | CDI        | Grand Total |
|       | Féminin    | Masculin   | Féminin    | Masculin   |             |
| CAD   | 32         | 9          | 846        | 634        | 1521        |
| AMA   | 8          | 2          | 289        | 105        | 404         |
| AMN   | 73         | 31         | 339        | 117        | 560         |
| NCA   | 25         | 15         | 346        | 212        | 598         |
| TOTAL | 138        | 57         | 1820       | 1068       | 3083        |

  

|                                 | AMN     | AMN      | NCA     | NCA      |       |
|---------------------------------|---------|----------|---------|----------|-------|
|                                 | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Total |
| Dont Alternants                 |         |          |         |          |       |
| Apprenti                        | 65      | 30       | 5       | 4        | 104   |
| Contrat de professionnalisation | 1       |          | 1       |          | 2     |
| Total                           | 66      | 30       | 6       | 4        | 106   |

### 3. Point d'actualité sociale

#### Pass en Scène : l'expérience utilisateur continue d'évoluer en 2026 !

De nouvelles évolutions viennent améliorer l'expérience du Pass en Scène en 2026. Les Cast Members peuvent désormais réserver pour le mois en cours et les deux mois suivants, avec jusqu'à trois réservations simultanées, afin de mieux organiser la venue de leurs Guests. Un compteur, accessible sur la plateforme de réservation après sélection du type de billet, permet également de suivre facilement le nombre de réservations et d'entrées Parcs restantes.

Par ailleurs, les détenteurs du Pass en Scène 15 entrées n'ayant pas renouvelé leur engagement depuis le 1er juin 2025 sont invités à compléter le formulaire disponible sur D Tools HR (« Soumettre une demande de Pass en Scène ») avant le 8 mai 2026 afin de continuer à bénéficier du dispositif.

#### Distributeurs Lyovel : votre pause-café se transforme !

Les distributeurs Lyovel évoluent afin d'offrir une expérience plus simple et plus moderne aux salariés, en réponse aux retours et attentes exprimés. Depuis le 9 mars, l'application Matipay est déployée. Elle permet notamment de recharger son compte facilement (par carte bancaire ou espèces), de consulter son solde et l'historique des transactions à tout moment, de conserver son crédit en réseau et de bénéficier d'avantages, comme une boisson chaude offerte pour son anniversaire. Par ailleurs, les paiements dématérialisés (Matipay et CB) bénéficient d'une remise négociée sur les tarifs des boissons chaudes, par rapport au paiement physique en espèces via les monnayeurs, lesquels fonctionnent uniquement par paliers de 0,05 € (aucun monnayeur n'acceptant ni ne rendant de pièces de 0,01 € ou de 0,02 €).

RDP : aligner le prix entre monnaie et application.

RDP : application ENDENRED et plus la carte, c'est embêtant.

RDP : si on paie avec Monnaie, il faudrait qu'il y ait le change. Et qu'on puisse payer avec de toutes petites pièces aussi.

RDP : la carte Edenred, la carte est dématérialisée, mais on peut demander une carte physique comme avant.

RDP : inquiétude par rapport à la migration et téléchargement de l'application Edenred :

Matthias : remettre un passage récap des différents points dans le CR.

RDP : retour terrain : application de plus et avec ID plus simple.

**Durant la réunion, les Référents de proximité indiquent que certains salariés n'ont pas récupéré leur solde de crédit en centimes sur leur ID.** Après vérification effectuée à l'issue de la réunion, il est précisé

qu'après le 8 mars, il est toujours possible de solder le crédit de son ID sur le distributeur dédié situé face au Costuming Imaginations (entresol).

**Les Référents de proximité regrettent qu'il soit encore nécessaire de télécharger une nouvelle application.** Certains n'ont plus de place sur leur téléphone.

**Les Référents de proximité remontent le fait qu'ils ne trouvent pas normal que les prix entre le paiement dématérialisé et le paiement en espèce ne soit pas les mêmes.**

**Les Référents de proximité font remonter que certains salariés regrettent la dématérialisation des titres restaurant avec la solution Edenred+.** Après vérification effectuée à l'issue de la réunion, il est précisé qu'il reste possible de commander une carte physique via l'espace Edenred+ et de se la faire livrer à domicile. La solution permet ainsi de disposer d'une carte virtuelle, physique ou les deux.

### Disneyland Paris maintient son engagement en faveur de l'égalité des genres

Disneyland Paris obtient à nouveau la note de 99/100 à l'Index de l'égalité professionnelle, un score supérieur à la moyenne nationale. Les indicateurs montrent une forte équité : un écart de rémunération entre les femmes et les hommes très faible (0,1 % en 2025 contre 0,2 % en 2023), un écart de répartition des promotions de 0,2 % en faveur des femmes et 100 % des salariées concernées ont bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité. L'entreprise obtient également 10/10 pour l'équilibre parmi les dix plus hautes rémunérations avec 4 femmes dans le top 10. Par ailleurs, 50 % des postes de direction sont occupés par des femmes, dépassant l'objectif fixé par la loi Rixain (30 % d'ici 2026). Ces résultats illustrent l'engagement durable de Disneyland Paris en faveur de l'égalité professionnelle.

### **4. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques identifiées**

**Le Chef d'établissement indique que des remontées ont été formulées par les Référents de proximité concernant le délai de traitement des remboursements par le prestataire MERCER.**

Le Chef d'établissement indique avoir remonté ce point auprès de la direction concernée. Après vérification par celle-ci auprès du gestionnaire MERCER, aucune difficulté particulière n'est signalée à ce stade et les délais de traitement des dossiers restent conformes aux attentes.

Il invite toutefois à faire remonter toute situation individuelle afin qu'un suivi puisse être assuré en lien avec le prestataire. Les Référents de proximité indique que les situations rencontrées ont été régularisées depuis.

\*\*\*

**En fin de réunion, les Référents de proximité remontent que les salariés s'interrogent de plus en plus sur la directive européenne relative à la transparence des salaires et sur ses éventuels impacts pour**

**notre entreprise.** Le Chef d'établissement précise qu'il s'agit d'un sujet central et non relatif à l'établissement Siège.

**Par ailleurs, est évoqué également par les Référents de proximité l'interdiction des appareils photo sur le Parc.** Il est apporté comme précision par un Référent de proximité que cette mesure vise en réalité les tournages professionnels et semi-professionnels sur la destination uniquement. Les accessoires ou dispositifs de prise de vue dépassant 20 cm une fois déployés ne sont pas autorisés. Cela inclut notamment les perches télescopiques, trépieds, monopodes ou tout dispositif d'extension pour téléphones, appareils photo ou caméras.

La prochaine r [REDACTED] mité aura lieu

Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement  
au plus tard le 3 mai 2026.

Chef d'Etablissement

